

LE RÔLE DE LA CLECT

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

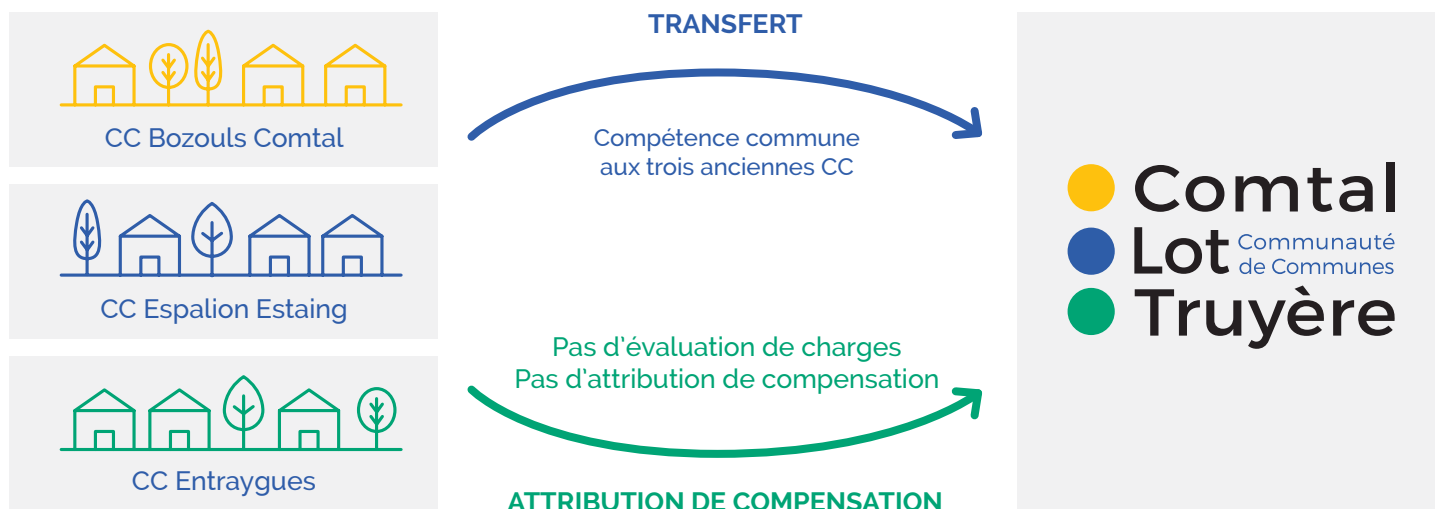
Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche qui revient aux exécutifs locaux (conseils communautaire et municipaux), la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

TEXTE

Texte ?



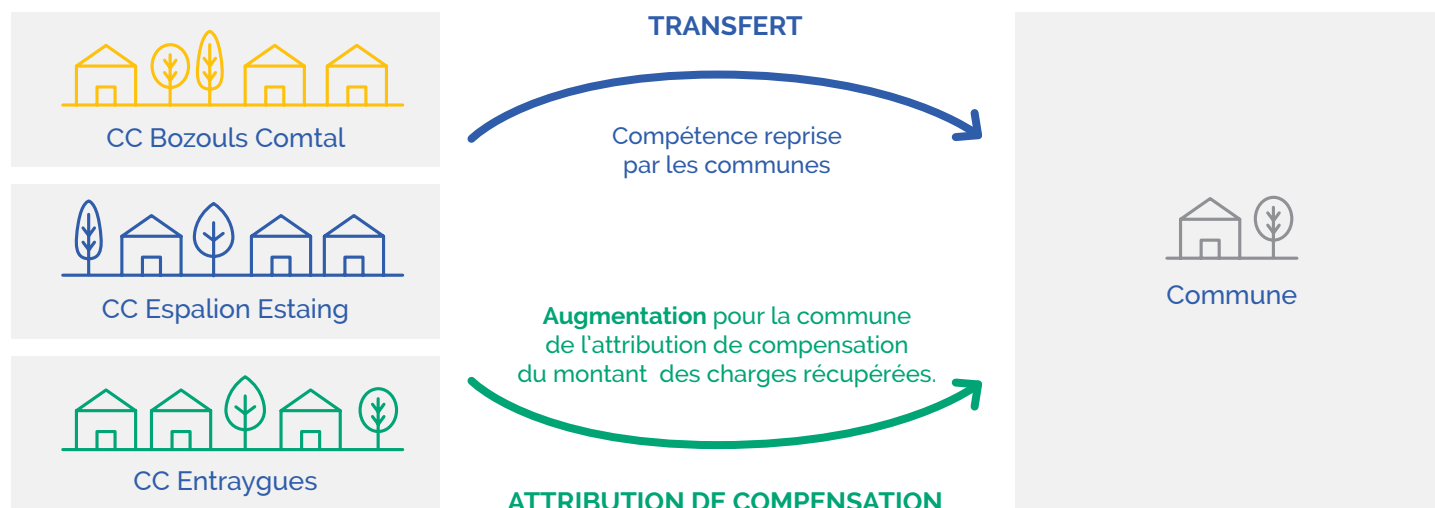
TOURISME / PARCS ACTIVITES COMMUNAUTAIRES



PÔLE ÉCONOMIQUE



EXEMPLE ADOC (Association pour le développement de la langue occitane)



GEMAPI (Nouvelle compétence obligatoire des EPCI)

